

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

Date de convocation : 15 mai 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 28 mai 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 21 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :

Mesdames et messieurs Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR.

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Madame Chantal TARDY donne procuration à Madame Stéphanie FLEGEAU
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Natacha CARRO
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Gwénaëlle AOUTIN
Monsieur Denis KEURMEUR donne procuration à Monsieur David AILLET

Secrétaire de séance : Matthieu MOISAN

CM 21.05.2026	Devis de plus-value sur l'entretien de la voirie communale 23 Le Lou	Délibération n°2026-097
---------------	---	------------------------------------

Rapporteur : David AILLET

Monsieur l'adjoint au Maire en charge de l'environnement et de cadre de vie rappelle au conseil municipal qu'un programme de voirie a été voté en janvier 2026 selon les priorités suivantes :

2026 :

- Voie 1 : VC39_Dolo_Le Bouquet Jalu pour un montant de 29 927.90 € HT soit 35 913.48 € TTC
- Voie 2 : VC23_Dolo_Le Loup pour un montant de 53 926.55 € HT soit 64 711.86 € TTC
- TOTAL 2026 = 83 854.45 € HT soit 100 625.34 € TTC

2027 :

- Voie 1 : VC10_VC107_Beletre pour un montant de 49 462.83 € HT soit 59 355.40 € TTC
- Voie 2 : VC23_Sainte-Marie pour un montant de 30 048.05 € HT soit 36 057.66 € TTC
- TOTAL 2027 = 79 510.88 € HT soit 95 413.06 € TTC

Considérant le service commun de voirie de Lamballe Terre et Mer,
Considérant l'identification des voiries nécessitant des travaux
Considérant le chiffrage fait par Lamballe Terre et Mer
Considérant l'avis favorable de la commission travaux du 11 mai 2026,

Monsieur l'adjoint au maire en charge des travaux informe le conseil municipal que la route du Loup a fait l'objet d'une réévaluation de 8 128.80 € HT soit 9 754.56 € TTC au vu de sa dégradation plus avancée qu'avant l'hiver.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (23 voix)

Décide,

- **De valider la plus-value de 8 128.80 € HT soit 9 754.56 € TTC pour la réfection de la voie VC23_Dolo8Le Loup**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.**

Suivent les signatures pour copie conforme,


Le Maire
Gwénaëlle AOUTIN